

# ENCHERES VALENTRE

## **CONDITIONS GENERALES D'ACHATS**

La SARL REY-CAUDESAYGUES est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité la SARL REY-CAUDESAYGUES agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les rapports entre la SARL REY-CAUDESAYGUES et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès verbal de vente

### **1 – LE BIEN MIS EN VENTE**

a) les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions La SARL REY -CAUDESAYGUES se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par la SARL REY -CAUDESAYGUES de sa perception du lot mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par la SARL REY -CAUDESAYGUES sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent passé ou réparé.

Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies, les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

### **2 – LA VENTE**

a) en vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de la SARL REY -CAUDESAYGUES avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles, la SARL REY -CAUDESAYGUES se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires. La SARL REY -CAUDESAYGUES se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité

de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par SARL REY -CAUDESAYGUES.

c) le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois SARL REY -CAUDESAYGUES pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

La SARL REY -CAUDESAYGUES ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone. A toutes fins utiles, la SARL REY -CAUDESAYGUES se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix sauf contestation.

d) La SARL REY -CAUDESAYGUES pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que la SARL REY -CAUDESAYGUES aura acceptés. Si la SARL REY -CAUDESAYGUES reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

la SARL REY -CAUDESAYGUES ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, SARL REY -CAUDESAYGUES se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) La SARL REY -CAUDESAYGUES dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

La SARL REY -CAUDESAYGUES se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots. En cas de contestation la SARL REY -CAUDESAYGUES se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour la SARL REY -CAUDESAYGUES, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieur au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot " adjudgé " ou tout autre équivalant entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

### **3 – L'EXECUTION DE LA VENTE**

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes :

Soit 20,40 % ttc soit 14,40 % TTC

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

En espèces : jusqu'à 3000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 euros

frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité.

Par chèque ordinaire ou de banque ou virement bancaire

La SARL REY -CAUDESAYGUES sera autorisé à reproduire sur le procès verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire : il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée. . Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, la SARL REY CAUDESAYGUES se réserve aussi le droit de refuser sa participation aux enchères publiques.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de la SARL REY -CAUDESAYGUES dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à la SARL REY -CAUDESAYGUES dans les conditions de la loi du 6 juillet 1978.

Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. La SARL REY -CAUDESAYGUES n'est pas responsable lorsque l'acheteur était présent lors de l'adjudication, du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après d'adjudication

Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Eventuellement dans l'intervalle la SARL REY -CAUDESAYGUES pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, gardiennage, des frais de manutention et de transport. A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, la SARL REY -CAUDESAYGUES se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

La SARL REY -CAUDESAYGUES se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

La SARL REY -CAUDESAYGUES se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

Les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris) sauf conditions particulières, l'adjudicataire défaillant devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

#### **4 – INCIDENTS DE LA VENTE**

Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

En cas de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les

enchères sont portées, la SARL REY -CAUDESAYGUES ne pourra engager sa responsabilité et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

#### **5 – PREEMPTION DE L’ETAT FRANÇAIS**

L’Etat français dispose d’un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L’exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l’Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours. La SARL REY -CAUDESAYGUES ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l’Etat français.

#### **6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE – REPRODUCTION DES ŒUVRES**

SARL REY -CAUDESAYGUES est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.

En outre, la SARL REY -CAUDESAYGUES dispose d’une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. Toute reproduction du catalogue de la SARL REY -CAUDESAYGUES peut donc constituer une reproduction illicite d’une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l’œuvre.

La vente d’une œuvre n’emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l’œuvre.

#### **7 – BIENS SOUMIS A UNE LEGISLATION PARTICULIERE**

Les conditions précédentes s’appliquent aux ventes de toutes spécialités

#### **8 – INDEPENDANCE DES DISPOSITIONS**

Les dispositions des présentes conditions générales d’achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l’inapplicabilité des autres.

#### **9 – COMPETENCES LEGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE**

La loi française seule régit les présentes conditions générales d’achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur et à leur exécution sera tranchée par le Tribunal compétent du ressort de Cahors (France)